



European  
University  
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies




**CROSS-REGIONAL INFORMATION SYSTEM  
ON THE REINTEGRATION OF MIGRANTS  
IN THEIR COUNTRIES OF ORIGIN**

***BRIEF 2012/02***

---

***INTERRUPTION DU CYCLE MIGRATOIRE DES MALIENS  
EXPULSÉS DE L'ÉTRANGER  
NOTES CRITIQUES***

**SOS MIGRANTS**

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

MARCH 2012

CRIS Brief, 2012/02

# Interruption du cycle migratoire des Maliens expulsés de l'étranger : Notes critiques

By SOS Migrants

The Cross-Regional Information System (CRIS) on the Reintegration of Migrants in their Countries of Origin is aimed at addressing the social economic legal and institutional factors and conditions shaping returnees' patterns of reintegration in their countries of origin. It sets out to explain why some return migrants succeed in reintegrating back home whereas others do not. CRIS is part and parcel of the Return migration and Development Platform (RDP) hosted by the Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute, Florence. It is co-funded by the Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC, Berne) and the European University Institute.

Return Migration and Development Platform (RDP) – Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS), European University Institute – Via delle Fontanelle, 19 – 50014 San Domenico di Fiesole (FI) – Italy – +39 055 46 85 892 – Email: [RDP@eui.eu](mailto:RDP@eui.eu) – URL: <http://rsc.eui.eu/RDP/>

© 2012, European University Institute  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

This text may be downloaded only for personal research purposes. Any additional reproduction for other purposes, whether in hard copies or electronically, requires the consent of the Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Requests should be sent to [forinfo@eui.eu](mailto:forinfo@eui.eu)

The views expressed in this publication are those of the author(s).

**To cite this publication:** SOS Migrants (2012), “Interruption du cycle migratoire des Maliens expulsés de l'étranger : Notes critiques”, *CRIS Bief* 2012/02, RSCAS/EUI, Florence.

# **Interruption du cycle migratoire des Maliens expulsés de l'étranger : Notes critiques**

By SOS Migrants - Association Migrations & Développement, Mali  
Email: [sos\\_migrants2003@yahoo.fr](mailto:sos_migrants2003@yahoo.fr)

## **Introduction**

Ce bref rapport porte sur le cycle migratoire interrompu des migrants maliens qui, en raison de circonstances défavorables, ont été contraints de retourner au pays. L'étude s'intéresse principalement au cas des migrants qui ont été rapatriés, ainsi qu'à ceux qui ont été expulsés.

Ce phénomène a pris ces dernières années des proportions jusque-là inégalées au Mali, en raison de la crise politique et socio-économique dans différents pays africains constituant jusqu'alors des destinations privilégiées pour la majorité des migrants maliens. En fait, la migration de retour, en général et le retour imposé ou forcé en particulier, ne peut pas être comprise dans le cas du Mali, sans prendre en considération l'impact de certaines crises survenues en Afrique de l'Ouest, au cours de la dernière décennie et, plus récemment en Afrique du Nord. La guerre et la dégradation des conditions de vie dans ces pays constituent l'une des principales raisons ayant contraint de nombreux migrants à retourner dans leurs pays d'origine.

Le rapport se présente donc en deux parties. La première partie examine les statistiques et les tendances de ce phénomène. La deuxième partie analyse, en revanche, comment les institutions et les acteurs de la société civile au Mali ont joué un rôle de plus en plus important dans l'assistance aux migrants contraints au rapatriement. Nous allons nous concentrer sur les acteurs et les initiatives entreprises afin de faciliter la réinsertion des Maliens rapatriés et réadmis au pays suite à des événements socio-politiques, au cours de la dernière décennie.

## Les sources statistiques

Les pays africains constituent historiquement la principale destination des émigrés maliens (96,5% dont 81,6% émigrent vers les pays de l'Afrique de l'ouest) (Source : *Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur*, 2005, en Keïta 2009, 3-4).

Ce fait s'explique par les raisons suivantes : la proximité (géographique, culturelle et linguistique), la facilité de départ et d'adaptation, la facilité de retour, la communauté des législations régissant la migration. Aussi, convient-il de préciser que le Mali a ratifié, entre autres, le Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO (*Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest*)<sup>1</sup>. D'une part, ce processus institutionnel représente une opportunité pour le développement socio-économique des individus et des régions. D'autre part, cette forte concentration dans un espace géographique donné, expose les migrants à l'incertitude liée à la fragilité institutionnelle et socio-économique des nombreux pays africains comme en témoigne le retour massif des migrants en provenance de la Côte d'Ivoire au début de 2000<sup>2</sup> et plus récemment de la Libye courant 2011 (tableau 1).

Concernant le retour en général, et en particulier le retour contraint, la principale source de données est la *Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur* (DGME).

La DGME s'est chargée de l'enregistrement des ressortissants maliens expulsés au cours de la période allant de 2002 à 2011. Ces données proviennent essentiellement des rapports périodiques fournis par les Bureaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Maliens de l'Extérieur installés aux aéroports internationaux, aux gares ferroviaires de Bamako et de Kayes, ainsi que de la Direction de la Protection Civile exploitées par le Bureau des Statistiques de la DGME. Le Département en charge de la Protection Civile accueille habituellement les expulsés maliens par voie aérienne.

Il est important de souligner que ces données doivent être traitées avec prudence dans la mesure où elles ne concernent pas toujours des expulsés d'origine ou de nationalité malienne et seules les entrées et sorties par voie aérienne sont régulièrement enregistrées. Selon les chiffres de la DGME, entre 2002

---

<sup>1</sup> Le Mali a ratifié le Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), le droit de résidence et d'établissement, du 29 mai 1979, par la Loi 80-3/AN-RM du 06 mai 1980 et le Protocole additionnel A/SP1/7/85 portant code de conduite pour l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement du 06 juillet 1985 par Ordonnance N° 87-008/P-RM du 05 juin 1987. Ces ratifications témoignent de la volonté politique des Etats membres de la CEDEAO de placer la mobilité intra régionale des populations au cœur du processus d'intégration sous régionale. Le Mali a ratifié beaucoup d'autres instruments sous régionaux relatifs à la gestion des migrants.

<sup>2</sup> Le 19 septembre 2002, le conflit ivoirien éclata et provoqua un vaste mouvement d'exode des populations d'origines diverses dans les villes frontalières à la Côte d'Ivoire.

et le 31 Octobre 2011, environ 76 500 maliens ont été expulsés et/ou rapatriés, dont 91% proviennent de pays africains. La moitié provient de la Côte d'Ivoire.

Le nombre de Maliens expulsés des pays africains est passé de 67 en 2002 à 22 195 en 2011. Les récents troubles en Libye expliquent en grande partie le nombre élevé d'expulsés en 2011 (Tableau 1).

**Tableau 1. Maliens expulsés de pays africains : 2002-2011**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	Total	%
Afrique du Sud	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0.0
Algérie	0	0	410	276	0	0	0	559	351	1,346	2,942	4.2
Angola	0	22	501	78	0	19	12	28	2	19	681	0.9
Congo Brazza	0	0	0	0	0	0	0	0	11	20	31	0.0
Côte d'Ivoire	0	22,676	17,561	0	0	0	0	0	0	1,783	42,020	60.2
Gabon	0	4	4	0	0	0	73	2	20	9	112	0.1
Guinée Équa.le	0	0	152	0	0	7	0	0	14	0	173	0.2
Kenya	0	0	2	2	0	2	3	2	1	5	17	0.0
Libye	67	29	308	689	49	864	664	228	192	12,171	15,261	21.8
Maroc	0	0	6	1289	8	152	0	9	4	9	1,477	2.1
Mauritanie	0	0	11	0	76	0	2	0	0	0	89	0.1
Mozambique	0	0	0	0	0	3	127	18	0	1	149	0.2
Tunisie	0	0	0	0	0	0	0	2	2	6831	6,835	9.7
Zambie	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	3	0.0
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>22,732</b>	<b>18,956</b>	<b>2,335</b>	<b>133</b>	<b>1,047</b>	<b>881</b>	<b>848</b>	<b>598</b>	<b>22,195</b>	<b>69,792</b>	<b>100</b>

\* Jusqu'au 31 octobre 2011 uniquement

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur/Bureaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Maliens de l'Extérieur, élaboration de RDP, 2011.

On peut constater aisément à travers ce tableau que les reconduites de Maliens en provenance de la Côte d'Ivoire occupent le premier rang. Cela s'explique par la longue crise que le pays a traversé jusqu'au milieu de l'année 2011.

Le tableau 2 montre, par sa part, le nombre de Maliens qui ont participé à un programme de rapatriement volontaire à parti de la Côte d'Ivoire, organisé par les autorités maliennes en 2003.

**Tableau 2. Maliens rapatriés de Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'opération rapatriement volontaire en 2003\***

	Bamako	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Gao	Tombouctou	Total
<b>Total</b>	30,778	2,180	8,984	18,978	3,492	5,572	2,200	1,428	73,612

\* Jusqu'au 01 juin 2003 uniquement.

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur/Bureaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Maliens de l'Extérieur, en Camara et al. 2011, 92-99, élaboration de RDP, 2011.

Toutefois, il a été révélé que le nombre de Maliens de retour au Mali en cette période est beaucoup plus grand que celle fournie par les autorités maliennes. Le nombre de Maliens présents en Côte d'Ivoire, au début des hostilités, est évalué à près de 2 000 000 (Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine 2005, en Ouattara 2010, 13).

Le 19 septembre 2002, le conflit ivoirien éclata et provoqua un vaste mouvement d'exode de populations d'origines diverses vers les villes frontalières de la Côte d'Ivoire. Parmi ces personnes figurent des milliers de Maliens qui avaient fait de ce pays leur destination de prédilection africaine. C'est donc suite à cette situation que le nombre des Maliens évacués de la Côte d'Ivoire vers le Mali a été estimé à 200 000 (Camara et al. 2011, 22).

Ouattara (2010) met en évidence la façon dont la « xénophobe prise par ce conflit ainsi que les sévices dont ont été victimes des ressortissants maliens et de certains pays de la sous-région, ont poussé le gouvernement du Mali à décider de l'évacuation de ces ressortissants candidats à un rapatriement. Craignant pour leurs vies dans un climat de psychose sur fond d'intimidations ou d'agressions physiques, les migrants maliens n'avaient de choix que de quitter la Côte-d'Ivoire » (Ouattara 2010, 13). Dans la section 2, nous illustrons l'influence que cet événement a eu sur la politique migratoire du Mali.

En ce qui concerne les pays européens, la France et l'Espagne sont les principaux pays européens de destination des Maliens, ainsi que les principaux pays à partir desquels ils sont expulsés.<sup>3</sup>

**Tableau 3. Maliens expulsés des principaux pays européens : 2002-2011**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	Total	%
Allemagne	0	2	0	1	0	3	1	0	2	0	9	0.1
Angleterre	0	0	0	0	0	1	1	0	5	1	8	0.1
Espagne	0	4	1	0	623	534	1410	575	88	90	3,325	57.6
France	218	288	364	369	272	253	410	89	82	51	2,396	41.5
Italie	0	0	1	0	0	0	3	0	0	0	4	0.0
Malte	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0.0
Suisse	0	0	0	3	7	3	7	0	1	0	21	0.3
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>294</b>	<b>366</b>	<b>373</b>	<b>902</b>	<b>794</b>	<b>1,834</b>	<b>664</b>	<b>178</b>	<b>142</b>	<b>5,765</b>	<b>100</b>

\* Jusqu'au 31 octobre 2011 uniquement.

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur/Bureaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Maliens de l'Extérieur, élaboration de RDP, 2011. Ces données font état des Maliens qui ont été recensés aux postes de frontières.

<sup>3</sup> Pour d'autres statistiques sur l'Europe voir le site de la plateforme RDP <http://rsc.eui.eu/RDP/research/analyses/statistics/>

Enfin, environ 1000 ressortissants maliens ont été expulsés de pays américains et asiatiques de 2002 à 2011, dont 881 de l'Arabie Saoudite.

**Tableau 4. Maliens expulsés de pays américains et asiatiques : 2002-2011**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	Total
<b>Amérique</b>											
États-Unis	2	6	0	4	0	10	6	6	6	2	<b>42</b>
Canada	0	1	0	1	0	2	3	1	3	1	<b>12</b>
<b>Asie</b>											
Arabie Saoudite	79	82	139	23	0	74	16	51	113	304	<b>881</b>
Israël	0	0	0	0	0	0	21	4	6	4	<b>35</b>
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>89</b>	<b>139</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>46</b>	<b>62</b>	<b>128</b>	<b>311</b>	<b>970</b>

\* Jusqu'au 31 octobre 2011 uniquement.

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur/Bureaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Maliens de l'Extérieur, élaboration de RDP, 2011.

Les données indiquent deux tendances contraires. Le nombre de Maliens expulsés de pays africains a augmenté ces dernières années (tableau 1), alors que ceux expulsés de pays européens diminuent (tableau 3). Ce constat peut s'expliquer par le fait que les pays européens ont mis en œuvre des politiques plus sévères visant à contrôler l'immigration et les frontières faisant que, d'une part, l'accès à ces pays est devenu plus difficile et que les migrants irréguliers sont désormais beaucoup plus attentifs aux différents systèmes de contrôle mis en place par les autorités des pays de destination, d'autre part. Il est important, cependant, de préciser que la procédure de dénombrement des personnes soumises au régime d'expulsion, varie d'un pays à l'autre. Pour cette raison, les données doivent être lues avec prudence.

Il existe encore trop peu d'information sur la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine, en raison de l'absence de données précises. Par ailleurs, certaines études empiriques ne font pas la distinction entre les différents types de retour au pays (par exemple De Vreyer et al. 2009 ; 2010a ; 2010b). Ce constat est d'autant plus surprenant que de nombreuses initiatives et projets institutionnels entrepris par des organisations gouvernementales et intergouvernementales ont été promus au cours des dix dernières années (section 2).

Parmi les rares exceptions en la matière, il est utile de rappeler l'étude menée par Ouattara pour l'Organisation Internationale du Travail. Ouattara (2010)<sup>4</sup> a analysé le profil des migrants maliens rapatriés de Côte-d'Ivoire entre 2003 et 2004. Son analyse se fonde sur un échantillon basé sur quelque 51 mille migrants maliens rapatriés, majoritairement constitués de femmes, d'enfants et de

<sup>4</sup> Cette étude a été réalisé dans le cadre du programme RBSA – Améliorer les capacités institutionnelles pour la gouvernance des migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord et de l'Ouest managé pour l'Organisation International du Travail.



personnes âgées. Les uns ont été rapatriés par bus et par vols affrétés par le gouvernement malien, alors que d'autres sont rentrés par leurs propres moyens (Ouattara 2010, 6).

L'auteur examine particulièrement les données relatives aux adhérents des associations des migrants maliens de retour de Côte-d'Ivoire contactées au cours de l'enquête. Selon cette donnée, « on estime à environ 6 mille, ces migrants ayant définitivement fait le choix de rester au Mali » (Ouattara 2010, 14).

La plupart d'entre eux se compose de femmes (56 pour cent) dont des veuves (33 pour cent) et femmes mariées (33 pour cent). Les hommes, quant à eux, sont dans leur grande majorité mariés et ont pour la plupart rejoint leurs épouses, peu après les opérations de rapatriement.

La répartition par classes d'âge met en évidence une majorité de personnes âgées de 40 à 60 ans (64 pour cent). La plupart des migrants sont sans instruction (56 pour cent). En ce qui concerne la profession et la réinsertion socio-économique, Ouattara souligne que le Mali :

« a parfois donné lieu à une reconversion professionnelle notamment pour les migrants maliens de retour travaillant dans le secteur informel. Sous-employés, ils ont dû recourir à d'autres activités génératrices de revenu en plus de l'activité habituellement exercée en Côte-d'Ivoire avant leur rapatriement. C'est spécialement le cas des migrants maliens, pêcheurs de profession qui, installés sur les bordures du fleuve Niger à Bamako, se sont reconvertis en attendant de meilleurs jours, dans les activités de teinture de textile, [alors que] certains migrants maliens de retour, alors commerçants en Côte-d'Ivoire sont devenus agriculteurs au Mali après avoir bénéficié des lopins de terre offerts par l'État » (Ouattara 2010, 18).

Ouattara conclut que la réintégration a été difficile pour un grand nombre de ces migrants, surtout pour ceux n'ayant pas maintenu de liens étroits avec la famille d'origine. De nombreux migrants, qui au départ comptaient sur la solidarité de la famille, ont été confrontés à des situations de conflit familial et ont quitté le domicile « pour devenir locataires, avec parfois des charges mensuelles qui pèsent sur les plus vulnérables économiquement comme les veuves » (Ouattara 2010, 19).

Ces résultats semblent confirmer que l'interruption brutale de l'expérience migratoire affecte négativement le processus de réinsertion des migrants (Cassarino 2010). Les effets les plus négatifs sont observés chez ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Parmi ses ressources, les relations familiales et, plus généralement, le capital social est l'un des plus importants. De nombreux migrants, après leur retour, ont été pris au piège par le marché du travail informel et beaucoup ont échoué et n'ont pas pu exploiter l'expérience professionnelle qu'ils avaient acquise à l'étranger.

Dans la prochaine section, nous illustrons brièvement les politiques et les projets mis en œuvre afin d'appuyer la réintégration des migrants. Toutefois, ne figurent pas dans ce bref rapport tous les micro-projets menés par des entités gouvernementales et des associations.<sup>5</sup>

Les études existantes sont souvent descriptives et ponctuelles. Elles sont souvent réalisées grâce au soutien d'organisations qui, de fait, sont elles-mêmes impliquées dans les opérations promues et, ensuite, évaluées. Une analyse critique et approfondie requiert une recherche basée, entre autres, sur des entretiens directs réalisés auprès des migrants. Cette recherche constitue le seul de procurer une évaluation indépendante des programmes qui ont été promus par les organisations gouvernementales et intergouvernementales.

## **Les interventions institutionnelles**

Les rapatriements massifs des migrants maliens au cours de la décennie précédente, et en particulier de la Côte d'Ivoire, a conduit les pouvoirs publics à prendre en charge le problème. Selon Ouattara, ces rapatriements ont « servi de détonateur pour une prise de conscience effective des contraintes découlant de la gestion de la migration de retour pour les autorités maliennes » (Ouattara 2010, 13).

Des structures étatiques, des organisations internationales et des associations de migrants maliens mènent conjointement des actions dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle des migrants. La gouvernance de la migration au Mali s'est traduite ces dernières années par la création de nombreuses structures publiques spécialisées.

En ce qui concerne lesdits programmes d'Aide au Retour Volontaire (ARV) ou d'Aide au Retour Humanitaire (ARH), la principale institution de référence est le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEIA<sup>6</sup>) à travers notamment la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME). Créé en 2004, ce département ministériel est la principale structure publique chargée de l'élaboration et de la coordination de la gouvernance de la migration au Mali. En collaboration avec le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI), il a organisé les opérations d'évacuation des migrants maliens de la Côte-d'Ivoire de 2003 à 2004 et également de la Libye en 2011 et de nouveau de la Côte d'Ivoire dans la même année. La DGME, service technique du MMEIA, pilote au niveau étatique, toutes les opérations de soutien administratif, financier et matériel destinées à accompagner les migrants maliens de retour de différents pays dans leur processus de réinsertion socio-économique.

---

<sup>5</sup> Ballo 2009 ; Ballo and Lassana 2009 ; Fonds de Solidarité Prioritaire 2004 ; Le Damier 2006 ; De Vreyer *et al.* 2009 ; 2010a ; 2010b ; Gauvrit and Le Bahers 2004 ; Keïta 2008 ; Linares 2009 ; Ndione and Lombard 2004 ; Ndione and Lalou 2005.

<sup>6</sup> <http://www.maliens-exterieur.gouv.ml/>

Il convient de préciser que c'est sous la supervision des représentations diplomatiques et consulaires que des organisations internationales s'impliquent dans le rapatriement des migrants. Dans le cadre de la coopération bilatérale, certains pays d'accueil accordent des facilités de retour et de réinsertion aux migrants de retour dans les pays d'origine.

Le Centre d'Information et de Gestion des Migrations<sup>7</sup> (CIGEM) ; créé en 2008, vise à accroître la connaissance des phénomènes migratoires au Mali ; accueillir, informer, orienter et accompagner les migrants potentiels de départ comme de retour ; informer sur les conditions juridiques de la migration et la sensibilisation de la population pour la prévention de la migration irrégulière et valoriser le capital humain, financier et technique des Maliens de l'Extérieur. Le projet CIGEM représente, certes, une nouvelle étape dans le processus d'institutionnalisation de la migration au Mali.<sup>8</sup> Toutefois, sa création ne constitue pas le fruit d'une décision prise par les autorités maliennes.

En effet, le CIGEM est principalement financé par l'Union Européenne (10 millions d'euros pour une période de trois ans extensible sur cinq années) et fait partie de la stratégie européenne sur la migration circulaire et les partenariats pour la mobilité qui est principalement adressée aux migrants qualifiés<sup>9</sup>. Cette initiative fait partie de l'*approche globale des migrations et la mobilité*<sup>10</sup> de l'Union Européenne comportant des mesures « permettant d'améliorer la gestion des déplacements légaux de personnes entre l'UE et les pays tiers qui sont disposés à faire des efforts soutenus pour lutter contre les migrations clandestines » (COM 2007, 2). Le projet proposé vise directement à mettre en œuvre l'articulation la Déclaration de Février 2007 Mali-CEDEAO-CE-France-Espagne, dans le sillage de la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement. L'objectif général du CIGEM est de définir et mettre en œuvre une politique migratoire malienne à même de répondre aux dynamiques politiques régionales et européennes (COM 2007, 28-29). Cela soulève plusieurs questions au sujet de l'autonomie politique et de la viabilité d'un projet de cette nature<sup>11</sup>.

---

<sup>7</sup> <http://www.cigem.org/>

<sup>8</sup> Si la première phase a été caractérisée par des interventions ponctuelles en cas d'urgence, à travers le CIGEM, les institutions maliennes disposent à présent d'un outil plus adapté pour la gestion d'un domaine aussi complexe que le phénomène de la migration. Par exemple, une base de données sur le profil des migrants est en cours d'élaboration au niveau du centre. Le CIGEM publie un bulletin sur la migration et le développement. Un résumé des activités et des mises en œuvre de nombreux projets et des mécanismes pour soutenir les migrants de retour peut être trouvé dans le Bulletin no. 5 Avril 2011 (CIGEM 2011).

<sup>9</sup> Pour une discussion critique sur le concept de migration circulaire voir Wickramasekara 2011. Voir aussi « Circular migration patterns in Southern and Central Eastern Europe: Challenges and opportunities for migrants and policy makers » (METOIKOS), <http://www.eui.eu/Projects/METOIKOS/Home.aspx> ; « CARIM », <http://www.carim.org/index.php?callContent=238>.

<sup>10</sup> Commission Européenne. "A win-win immigration policy." Visionné le 5 Février 2012, [http://ec.europa.eu/news/external\\_relations/111121\\_en.htm](http://ec.europa.eu/news/external_relations/111121_en.htm)

<sup>11</sup> Un bien-dessus, à travers le CIGEM sont financés d'autres initiatives pour soutenir les migrants de retour tels que le Codéveloppement Mali. Pour une discussion de ce programme et sur les vicissitudes de la coopération précédente avec la France quand il était le financier du Mali projet Codéveloppement, voir Galatowitsch 2009, vois aussi Funakawa 2009 ; Gubert 2008.

La coordination est un aspect essentiel de tout processus de gouvernance. En ce sens elle doit être interprétée, grâce à la création en 2009 du Cadre de Concertation sur la Migration Légale de Main-d'œuvre (CCMLM). Suscité par le Programme du BIT «Améliorer les capacités institutionnelles pour la gouvernance des migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord et de l'Ouest », le CCMLM a pour but d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales migratoires, de valider les études et les recherches sur la migration et de coordonner les projets et programmes en matière de migration au Mali. Le cadre de concertation regroupe les ministères concernés par la question, les structures techniques des départements ministériels, la société civile, le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), les différents regroupements des travailleurs. Pour assurer le bon fonctionnement du CCMLM, trois commissions thématiques ont été mises en place. Ce sont notamment les commissions «Migration légale» ; «Accueil et réinsertion» ; «Diaspora et Développement ».

De nombreuses instances étatiques sont impliquées dans les politiques migratoires. On peut citer, entre autres, l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)<sup>12</sup>, l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)<sup>13</sup>, et le programme Codéveloppement Mali<sup>14</sup>.

La société civile, à travers les associations de migrants de la diaspora ou de migrants de retour, s'implique de manière plus active dans la réinsertion socioéconomique des migrants. La DGME a répertorié en 2010, soixante associations au Mali et huit associations de la diaspora travaillant sur la problématique de la migration considérée comme facteur de promotion de développement socioéconomique.

Par exemple, le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), créé en 1991, est représenté dans environ soixante-sept pays du monde. En 2003, lors du rapatriement des migrants maliens de Côte-d'Ivoire, la section française du HCME a manifesté sa solidarité aux victimes en leur apportant une aide financière pour appuyer le processus de la réinsertion (Ouattara 2010, 22).

La Coordination des Associations des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire (CAMRCI) a été créée à travers la DGME, pour faciliter la réinsertion des maliens rapatriés de Côte-d'Ivoire. Elle regroupe seize associations de migrants maliens qui ont été contraints de quitter la Côte-d'Ivoire. Outre la CAMRCI, l'Association des Maliens Rapatriés, des Résidents et de l'Extérieur (AMAREX) œuvre également à la réintégration socio-économique de ses membres. Regroupant l'ensemble de la communauté malienne des migrants, cette association vise à accompagner ses membres dans la gestion rationnelle de l'aide que l'État a accordée aux migrants maliens de retour de Côte d'Ivoire. On peut citer, entre autres, le soutien à l'installation sur les lopins de terre accordés par l'État à Niono dans l'Office du Niger dans la région de Ségou, de 56 familles de migrants maliens de retour de Côte-

---

<sup>12</sup> <http://www.anpe-mali.org/>

<sup>13</sup> <http://www.apej.org.ml> (Le site web de l'APEJ est en cour de programmation, 09/02/2012).

<sup>14</sup> <http://www.codeveloppementmali.org/>. Ces retours peuvent se faire dans un cadre organisé comprenant des incitations, comme le Fonds de développement prioritaire Codéveloppement Mali. Entre 2002 et 2004, ce projet a favorisé le retour de France et la réinsertion de 300 migrants maliens (Ballo 2009, 56).

d'Ivoire pour la culture céréalière et maraichère. Cette association, selon son président, œuvre également à la construction de logements sociaux de ses membres sur les 300 ha de terrain offerts par l'État à Kita, dans la région de Kayes.

En qui concerne les initiatives et pratiques de terrain sur la réintégration des migrants de retour, il existe essentiellement trois types :

- les activités pour la réinsertion des migrants maliens de retour de la Côte d'Ivoire qui, favorisées par la mise en œuvre de politiques actives du marché du travail, sont créatrices d'emplois collectifs ou individuels.
- les aides de l'État en faveur de la réinsertion des migrants maliens rapatriés dont les actions menées vont de l'octroi de parcelles de terrains cultivables ou de construction de logement aux financements de projets de création d'emplois et d'auto-emplois.
- les activités de soutien au financement de micro entreprise de migrants rapatriés<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Plus de détails peuvent être trouvés dans Ouattara 2010. Pour l'analyse des études de cas de projets réalisés par des associations, voir De Vreyer *et al.* 2009 ; 2010a ; 2010b ; Le Damier 2006 ; Gauvrit and Le Bahers 2004 ; Keïta 2008 ; Linares 2009 ; Ndione et Lombard 2004 ; Ndione et Lalou 2005.

## Conclusions

Si les statistiques disponibles montrent bien une augmentation du nombre de migrants maliens rapatriés et expulsés de l'étranger, il convient de souligner que cette tendance ne reflète pas l'ensemble de la population des migrants de retour au Mali.

A tout le moins, les données statistiques disponibles reflètent le fait que le rapatriement et la réadmission des migrants maliens ont acquis une place majeure dans l'agenda politique des autorités publiques, que celles-ci soient maliennes ou non. Deux facteurs peuvent expliquer cette tendance. Le premier a trait au fait que les flux migratoires maliens évoluent principalement dans un contexte régional fortement instable caractérisé, depuis le début des années 2000, par la fragilité de nombreux régimes politiques, à l'instar de la Côte d'Ivoire et plus récemment de la Libye. Cette fragilité politique a contribué à interrompre le cycle migratoire de nombreux Maliens vivant à l'étranger. Par ailleurs, s'il est vrai que le rapatriement massif de migrants maliens a contribué à élever le niveau d'attention des autorités maliennes, il a également contribué à véhiculer une vision négative et fortement politisée de la question du « retour ».

Le second facteur a trait aux priorités sécuritaires qui dominent l'agenda politique de l'Union européenne et de ses États membres en matière migratoire. Le Mali a, par ailleurs, manifesté une certaine réticence à collaborer pleinement en matière de réadmission, à l'échelle bilatérale, aussi bien avec l'Espagne qu'avec la France.

Or, cette attention politique fortement sécuritaire ne saurait définir les contours d'une véritable politique de retour, à proprement parler, dans la mesure où elle occulte le cas des migrants maliens ayant décidé de leur propre chef de rentrer au pays, sans l'intervention d'une institution gouvernementale ou intergouvernementale. Cette catégorie de migrants de retour demeure statistiquement négligée, alors que le Mali gagnerait à s'y intéresser plus intensément. Pour ce faire, d'autres facteurs devront nécessairement être pris en compte si les institutions publiques maliennes entendent répondre aux aspirations de tous leurs ressortissants rentrés au pays. La migration de retour ne constitue pas un problème lié à des questions d'ordre sécuritaire, tout comme elle n'engendre pas nécessairement un impact négatif sur la société d'origine, mais peut être en phase avec des politiques de développement socioéconomique. Explorer de nouvelles pistes de recherche, en dehors des schémas d'interprétation et priorités politiques dominants, représente une nécessité incontournable.

## Bibliographie

Ballo, Moïse. "Migration au Mali. Profil National." Organisation Internationale pour les Migrations, Genève, 2009.

Ballo, Moïse, et Diombana Lassana. "La diaspora malienne : un acteur transnational du développement." *Migration au Mali : Document thématique*. Organisation Internationale pour les Migrations, Genève, 2009.

Cassarino, Jean-Pierre, ed. "Migrants de retour au Maghreb. Réintégration et enjeux de développement." *Rapport Général*. Institut Universitaire Européen, 2007.

Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), *Bulletin d'informations sur migration et développement* 5 (2011).

Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement - CERPOD, Institut Sahel/CLISS, eds. "Rapport National Descriptif, Réseau Malien sur les Migrations et l'Urbanisation." Bamako, 1996.

Commission des Communautés Européennes (COM). "Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union Européenne et les pays tiers." COM 248 final, Bruxelles, 2007.

De Vreyer, Philippe, Gubert, Flore, et Anne-Sophie Robillard. "Return Migrants in Western Africa : Characteristics and Labour Market Performance." *Working Papers DIAL - Développement, Institutions & Analyses de Long terme*, 2009.

De Vreyer, Philippe, Gubert, Flore, et François Roubaud, "Migration, Self-Selection and the Returns to Education in the WAEMU." *Journal of African Economies* 19 (2010a) : 52-87.

De Vreyer, Philippe, Gubert, Flore, et Anne-Sophie Robillard. "An empirical analysis using data on return migrants and non-migrants in West Africa." *Annals of Economics and Statistics* 97/98 (2010a) : 307-328.

Camara, Bakary, Dicko, E. Bréma, Bakary F. Traoré, et Moro Sidibé. "Migrations et tensions sociales dans le sud du Mali." *Rapport de recherche* 9. Dakar : CODESRIA, 2011.

Fonds de Solidarité Prioritaire - co-développement. "Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la région de Kayes." 2004.

Funakawa, Natsuko. "Le CIGEM – Centre d'Information et de Gestion des Migrations (Mali): sa place face aux défis des politiques migratoires." Master diss. Université de Poitiers, 2009.

Galatowitsch, Diane. "Co-development in Mali : A Case Study of a Development Phenomenon Exploited by Immigration Policy". *ISP Collection* 737 (2009) : 1-42.

Gauvrit, Lisa, et Goulven Le Bahers. "Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes". *Fonds de Solidarité Prioritaire – co-développement*, Mali, 2004.

Gubert, Flore. “(In)Cohérences des politiques migratoires et de co-développement françaises. Illustrations maliennes.” *Politique africaine* 109 (2008) : 42-55.

Keïta, Seydou. “Migration malienne vers l’Espagne et tissu associatif du Mali”. *Rapport d’étude* MPDL, 2008.

Le Damier. “Étude de capitalisation sur les projets de réinsertion au Mali”. Rapport définitif. Ambassade de France au Mali Service de Coopération et d’Action Culturelle. Fonds de Solidarité Prioritaire - Codéveloppement Mali. Kayes, Mali, 2006.

Linares, Auriane. “La migration de retour au Mali : état des lieux des pratiques des migrants, des associations et des institutions concernées”. Rapport de stage, Institut de Recherche pour le Développement. Représentation de Bamako, 2009.

Ndione Babacar, et Richard Lalou. “Transferts de revenus, investissements, obligation de dons? Les usages économiques et sociaux de l’argent de la migration au Sénégal (Dakar, Touba, Kaolack) et au Mali (Bamako, Kayes).” Document présenté à XXVe Congrès International de la Population, Tours, France, Juillet 18–23, 2005.

Ndione, Babacar, et Jérôme Lombard. “Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes).” *Revue européenne des migrations internationales* 20 (2004) : 169-195.

Outtara, Bouraïma. “La réinsertion socio-professionnelle des migrants de retour dans leur pays d’origine. L’exemple des migrants maliens de retour de Côte-d’Ivoire”. *Rapport Final*, Organisation Internationale du Travail, July 2010.

Wickramasekara, Piyasiri. “Circular Migration : A Triple Win or a Dead End.” Global Union Research Network, International Labour Organization. *Discussion paper* 15, 2011.